

## ARRETE PORTANT INTERDICTION DE LA PÊCHE AU PLAN D'EAU COMMUNAL N° 2023-05-27

Le maire de la commune de COINGS

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 à L.2212-5-1,

**CONSIDERANT** la compétition amicale regroupant les clubs de pêche de l'Indre, le 8 mai 2023 toute la journée

## **ARRETE**

**Article 1**er: La pêche au Plan d'eau communal de Coings est interdite le 08 mai 2023 à toute personne étrangère à la compétition.

Article 2 : L'accès voiture sera autorisé aux seules personnes à mobilité réduite.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché à la Mairie et au Plan d'eau communal, et une ampliation sera adressée à la gendarmerie de Levroux.

Fait à Coings, le 04 mai 2023

Le Maire,

Jean TORTOSA